

AVIS DE COURSE du CLUB NAUTIQUE des MINAHOUE de LOCMIQUELIC
(FFV version Mars 2025)

Challenge USHIP-LORIENT 2025

CNML 40 rue du Gélin 56570 Locmiquelic
Grade 5C

Le vendredi 30 mai, le samedi 31 mai et le dimanche 1er juin 2025
dans les Courreaux de Groix, autour de Groix et en rade de Lorient

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.2025-2028*
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 et notamment pour la course du vendredi 30 mai du coucher au lever du soleil.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le samedi 24 mai à compter de 11h30 dans les locaux du CNML; elles seront également disponibles en version numérique à l'adresse suivante www.cnml.eu/ressources/documents-regates

- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable dans les locaux du CNML.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou

D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière jusqu'à 6 milles d'un abri* de la Division 240. et il est demandé

- ° à chaque skipper de vérifier le bon fonctionnement de sa VHF et de ses feux de navigation
- ° Chaque participant devra être équipé d'un gilet type VFI avec sous-cutale et d'un dispositif lumineux individuel. Ce dispositif doit être étanche et posséder une autonomie d'au moins 6 heures (article 240.212)

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- '4.2.1** Tous les bateaux du système à handicap : Osiris Habitable - ORC – IRC d'un coefficient minimum HN net de 5,0 et d'une longueur minimale de 6,50m
- 4.2.2** La navigation en solitaire n'est pas autorisée. Chaque bateau devra avoir un équipage de 2 personnes au minimum.
- '4.3** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence 2025 temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire
=> soit en ligne à compter du lundi 12 mai jusqu'au jeudi 29 mai en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à www.cnml.eu/ressources/documents-regates
Il faudra ensuite venir au club soit le jeudi 29 mai de 17h30 à 19h ou le vendredi 30 mai de 15h à 18h pour récupérer le dossier d'inscription (documentation, flammes, ..)

=> soit directement au club le jeudi 29 mai de 17h30 à 19h ou le vendredi 30 mai de 15h à 18h pour finaliser l'inscription
- 4.5**
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées
- 5** **DROITS À PAYER**
- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription pour 2025	
Toutes	<p>° gratuit pour les skippers adhérents au CNML en 2025 et ayant participé aux entraînements d'hiver (EH) du 1er semestre 2025</p> <p>° gratuit pour les skippers adhérents au CNML en 2025 et ayant participé aux EH 2024</p> <p>° 100€ pour les skippers non adhérents au CNML en 2025</p>	

5.2 Autres frais :

8 PROGRAMME

8.1 Parcours cotiers et/ou construits (voir I.C)

8.3

Jours de course	Briefing au club	Classes	Courses par jour	Maximum par jour
' Vendredi 30 mai	19 h	toutes	1 à 3	3
' Samedi 31 mai	10h	toutes	1 à 3	3
' Dimanche 1er juin	8h15	toutes	1 à 3	3

Pour l'heure du 1er signal d'avertissement se référer aux I.C

- 8.6 Le jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait
- après 22h le vendredi 30 mai
 - après 15h le samedi 31 mai
 - après 13 h le dimanche 1er juin

CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau peut présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating .
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

9.6 En cas d'absence de licence FFV à jour d'un ou de plusieurs membres de l'équipage, le bateau sera disqualifié (DSQ) pour la course et ce, sans instruction.

11 LIEU

- 11.1 Course dans les Courreaux de Groix, autour de Groix et en rade de Lorient
- 11.2 Pour la carte et les zones de course se référer aux I.C

- 12** Parcours construit et/ou côtier (voir I.C)
- 13** **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14** **CLASSEMENT**
- 14.1** Selon les règles de l'annexe A du livret des Règles de Course 2025-2028 voir la règle 90.3
- 14.2** 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3** Le score d'un bateau dans une classe en fonction de sa participation et de ses résultats est précisé dans les I.C,
Le score d'un bateau dans une classe, sous réserve de la règle 90.3(b) sera le total des scores de ses courses.
Aucun score ne sera retiré
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur distance avec application du CVL
- 15** **BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
- 15.1** [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CNML
- 15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16** **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 19** **PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données

(RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX
Voir I.C

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter www.cnml.eu/ressources/documents-regates